de la Solidarité Républicaine laïque et sociale. Café de l'Industrie, 2, place Victor Massebrouck. Renseignements et consultations gratuites. A la même heure, permanence des Jeunesses Radicales (1er étage).

### ETAT CIVIL

**Naissances.** — Andrée Delesalle, rue Nationale, 138 ; Monique Leman, rue des Cinq Voies, 35 ; Paul Debackère, rue de Mouscron, 30 ; Yvon Deleplanque, rue du Canal, 8 ; Nicole Allart, rue du Chêne Houpline, 111 ; Thérèse Dutilly, rue de l'Amiral Courbet, 105 ; Claudine Delesalle, rue Turgot, 34 bis.

**Publications.** — Jean Liébault, emp. du chem. de fer à Sedan et Paule Hayez, modiste, rue de Bouvines, 109 ; Jean Allegaert, maraîcher, ch. Watt et Fernande Fontaine Fontaine, emp., rue du Clinquet, 78.

**Décès.** — Sophie Dujardin, 88 ans, sp., rue de l'Yser, 332 ; Désiré Leroy, 64 ans, paveur, rue de l'Yser, 332 ; Blondel Portalis, 58 ans, liquoriste, rue de l'Yser, 332 ; Louis Dhellemme, 63 ins, sp. rue de l'Yser, 332 ; Florimond Paquet, 72 ans, rue de Mouscron, 52 Louis Loridan, 69 ans, sp., rue Béranger, 44 ; Henri Dergremont, 60 ans, journalier, rue Bl. Porte, 129 ; Marie Castelain, 86 ans, sp., Vvé Masselin, rue de Mons, 30 ; Jules Delgatte, 77 ans, sp., rue du Luxembourg, 67 ; Auguste Nollet, 61 ans, directeur rue Br. Pain, 158 ; Nathalie Guilbert, 59 ans, sp., Vve Notteghem, rue de l'Yser, 332.

## HALLUIN

**L'ivresse.** — Le Nouvel An a été trop joyeusement fêté par certains et la police a dû sévir.

Le nommé Jules Calemyn, 34 ans, tisserand, demeurant chemin de Loisel au Bois du Duc, a été, vers 14 h., conduit au violon municipal pour y cuver sa boisson. Un peu plus tard, rue de la Gare, c'était la gendarmerie qui appréhendait deux individus ivres qui causaient du scandale. Ce sont les sieurs Charles Dedeurwaerder, 41 ans, manœuvre, demeurant 6, rue Sainte-Barbe, et Jérôme Holvoet, 37 ans, tisserand, demeurant 54, rue Paul Lafargue.

Dans la soirée, vers 20 h., le trio fut relâché après distribution à tous de contraventions.

**Sociétés musicales.** — A la « Philharmonie » ce mercredi, à 19 h. 30, répétition au café des « Vieux Amis ».

Chez les « Accordéonistes » au café du faubourg, à 19 h. 30.

Pour harmonie « La Fraternelle », à la Maison du Peuple, répétition à 19 h. 45.

**Dispensaire d'hygiène sociale.** — Les consultations reprendront leur cours normal dès jeudi matin 6 janvier.

**Société l'Avant-Garde.** — Ce mercredi au local, répétition pour les garçons et adultes, à 18 h 30

**Aux débitants de boissons.** — La taxe sur les licences sera perçue jeudi de 10 à 11 h., à la Mairie.

**Etat Civil.** — Décès : Achille Descamps, 54 ans, tisserand, 9, cité Notre-Dame.

MOUSSALLI-NOVOL

93, rue du Collège, ROUBAIX


## RONCQ

**Dans la Douane.** — Le sous-brigadier Aricau, de la brigade de Roncq, est transféré sur sa demande à Paris.

**Tournée du percepteur.** — Le percepteur d'Halluin viendra à la Mairie de Roncq lundi prochain 10 janvier et sera à la disposition du public de 9 à 12 h.

**Groupe « Force et Santé ».** — Jeudi, au Gymnase municipal, rue Henri-Barbusse, de 9 à 10 h., répétition pour les fillettes.

**Liste électorale.** — Le Maire donne avis que la période de révision de la liste électorale est ouverte jusqu'au 4 février inclusivement. Durant cette période, tout électeur peut se présenter au Secrétariat de la Mairie pour réclamer son inscription ou sa radiation.

**Sociétés musicales.** — Cette semaine, reprise normale des répétitions. Ce mercredi soir, pour la Fanfare du Blanc-Four, au Café de l'Etoile à 19 h. 30, au Café de la Tête d'Or à 20 h.

**Pour les accordéonistes roncquois.** — Répétition générale jeudi, au Café Dhont, rue Henri-Barbusse, à 19 h. 30. Plusieurs communications seront faites. Présence obligatoire de tous les membres

**Etat Civil.** — Naissances. — Marie-Noëlle Derouinck, rue rue Docteur-Gallisot, 2 ; Anne-Marie Desmet, rue Wallerand; Jacqueline Callens, rue de Lille,110.

Publications. — Léon Bilouez, boucher à Béclere (Belgique) et Léonie Tuytens, soigneuse ; Gustave Sinaeve, tisserand, et Appoline Vanoverscheide, ourdisseuse.

Décès. — Georges Lecomte, 57 ans, rue de Tourcoing, 10.


POUR VOS ÉTRENNES

271, Boulevard Descat, TOURCOING

de 3 heures à Midi. — Toute la semaine :

| | |
|---|---|
| 5 kilogs de carottes pour | 3 » |
| 5 kilogs de navets pour | 1 50 |
| 10 têtes de céleri pour | 5 » |
| 5 kilogs de haricots pour | 16 » |
| 5 kilogs pommes de terre pour | 2 75 |
| 5 kilogs petites pommes de terre p' | 1 50 |
| Poireaux, le cent | 10 00 |

3510


## MOUVAUX

**Avis aux chômeurs.** — Le contrôle des chômeurs complets aura lieu aujourd'hui mercredi, de 15 h. à 15 h. 30, à l'hospice.

**Consultation des nourrissons.** — Jeudi, à 15 h., à l'hospice, pour les mamans présentant leurs enfants à la consultation du docteur Ducoulombier.

**Amicale Sportive Mouvalloise.** — Les répétitions reprendront ce mercredi 5 janvier, à 19 h., pour les pupilles. Les adultes et les vétérans sont priés d'assister à l'assemblée générale, le même jour, à 20 h. 30.

**Etat civil.** — Naissances. — Colette Deflandre, rue Verte, 36. — Richard Valet, rue de Lille, carrière Grimonpont, 2.

Décès. — Louis Caignaert, 59 ans, rue Contsantin, 112. — Léonie Scheire, veuve Debruyne, rue Jean-Jaurès, 94. — Marie Vossaert, épouse Delva, 75 ans, rue de l'Epinette, 26.

## NEUVILLE-EN-FERRAIN

**Consultation des nourrissons.** — Jeudi, à 15 h., à l'école de garçons, rue d'Halluin.

**Bureau de bienfaisance.** — Les assistés sont priés de retirer d'urgence les bons de pain à la mairie.

**Aux marchands de charbon.** — Les marchands de charbon sont invités à remettre le plus tôt possible, à la mairie, les bons de charbon distribués en novembre et décembre

**Etat civil.** — Décès. — Jules Muylle, 26 ans, rue de Gand, 10.

# LILLE

## AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

### AUDIENCE DU 3 JANVIER 1938

**Bien d'autrui.** — Le 30 décembre 1937 vers 19 h. 30 Théodore Mire, 41 ans, mineur à Lambersart, 392, avenue de Dunkerque, était surpris, alors qu'il essayait de dérober des pommes dans le magasin de M. Deltour, 49, rue Massena, à Lille. Mire était en état d'ivresse au moment de son arrestation. Il a été condamné à 2 mois d'emprisonnement et à une amende de 5 francs

**Soir de Noël.** — Le samedi 25 décembre, vers 22 h. 15, M Duthoit, cabaretier à La Madeleine, entendant du bruit au second étage, alla voir ce qui se passait. Dans une chambre garnie il trouva un individu ivre. Il invita celui-ci à quitter les lieux, mais l'intrus, non satisfait, refusa et frappa M Duthoit. La femme de celui-ci, qui venait prêter main-forte à son mari, reçut également des coups. C'est un nommé Jean-Baptiste Mayeur, 26 ans, garçon de comptoir à Lille, 7, rue de La Madeleine, qui a été condamné à 20 jours d'emprisonnement et à une amende de 5 francs pour ivresse.

**Faites vos jeux.** — Un cafetier de la place de Lille, M. Sergeraert, était poursuivi pour avoir tenu dans son établissement des jeux de hasard. A la suite d'une descente dans son établissement d'inspecteurs de police mobile, en juin dernier, on trouva des personnes qui jouaient au poker.

Après d'assez longs débats, réquisitoire et plaidoirie, le Tribunal a rendu un jugement acquittant le cafetier du chef de l'article 410 du Code Pénal, ne retenant qu'une simple contravention pour laquelle il a encouru une amende de 10 francs.

**La fraude.** — Jules Henry, 23 ans, peintre, demeurant à Lille, 201, rue d'Iéna, a introduit le 28 décembre 1937, à Tourcoing, du tabac de provenance étrangère. Il a encouru 10 jours d'emprisonnement et une amende de 262 fr. 50.

**Indésirable.** — François Verbesselt, 33 ans, charbonnier, sans domicile fixe, a contrevenu à un arrêté d'interdiction de séjour le 29 decembre 1937, à Lille. Quatre mois d'emprisonnement.

**A la caserne.** — Tesson Arthur, 43 ans, chiffonnier, à Lille, 21, rue de la Vignette et Marthe Pollet, femme Croquevieille, 43 ans, chiffonnière, à Lille même adresse, avaient reçu l'autorisation du commandant d'armes à la caserne Vandamme, à Lille, de prendre des vieilles boîtes de conserves qui étaient mises en tas dans un endroit de la cour de la caserne. Le 27 novembre 1937, alors que le couple sortait de cette caserne avec une baladeuse chargée, on les invita à montrer le contenu de leur charge. Il y avait des tubes électriques, des tuyaux de descente *en fonte, un mécanisme de* fusil Lebel, 10 kilogs de zinc, etc... Tous ces objets provenaient de la caserne ou des travaux étaient effectués.

Arthur Tesson et Marthe Pollet ont été condamnés à trois mois d'emprisonnement.

**Coups.** — Cinquante francs d'amende avec sursis à Simone Vandenabele, femme Huble, 27 ans, vernisseuse, à Roubaix, 4, *rue Inkermann*, et à Valeryas Golouka, 54 ans, demeurant à Wattrelos, 256, rue de l'Union, pour coups sur les nommés Dons et Sohier, le 31 août 1937.

## DES EMPRUNTEURS D'AUTOS VONT SE JETER SUR UNE VOITURE EN STATIONNEMENT

Une fois de plus, les « emprunteurs » d'autos viennent de sévir ; un grave accident a failli se produire.

Hier soir, vers 20 h. 30, l'auto de M. Ecrepont, blanchisseur à Lomme, était en stationnement régulier, devant le 130 de l'avenue de Dunkerque. Soudain une petite voiture surgit de l'ombre et vint se jeter à toute vitesse sur l'auto en stationnement On put alors voir deux individus sortir précipitamment de ce qui restait de la voiture et s'enfuir à toutes jambes. Deux employés d'octroi essayèrent bien de leur donner la chasse, mais ce fut en vain.

L'un des lascars devait être blessé car on a retrouvé des traces de sang dans la voiture. La voiture elle-même est assez abîmée.

Vers 23 h. 45, le docteur Lordez est venu déposer une plainte pour vol d'une voiture qui stationnait rue de l'Hôpital Militaire, dont le signalement répond en tous points à celui de l'auto tamponneuse.

Les personnes qui pourraient fournir quelques détails permettant de découvrir les auteurs de ce méfait sont priées de se rendre auprès de M. Mathieu, commissaire de police du 4e arrondissement.

## UN INDISCRET PERSONNAGE

M. Henri Dusautoir, 39 ans, charbonnier, demeurant 106, rue Paul Lafargue, est venu se plaindre à la police de la manière vraiment indélicate dont un individu s'est servie pour venir lui voler, chez lui un portefeuille contenant 900 fr un pardessus de 300 francs et une montre-bracelet de 100 francs.

L'individu qui manquait certainement d'éducation, a fracturé la porte.

### ARRONDISSEMENT DE LILLE

### HELLEMMES

### FAUSSE ALERTE

Dimanche, vers 10 h. 30, un passant qui longeait la rue Jean Jaurès, aperçut une énorme flamme et de la fumée qui se dégageaient d'un bâtiment de l'usine de Fives Il alerta aussitôt la mairie qui fit actionner la sirène de la ville.

Les pompiers se rendirent aussitôt sur les lieux commandés par les lieutenants Fruchart et Vecdman. Il fut inutile de faire actionner la pompe car l'incendie présumé provenait d'un gazogène des grands fours. Tout est bien qui finit bien.

### MARCQ-EN-BARŒUL

**Vaccination antidiphtérique.** — Le mercredi 12 janvier, de 9 h. à 10 h., à l'hôtel de ville, bureau de l'infirmière scolaire, aura lieu une séance gratuite de vaccination antidiphtérique pour les enfants non inscrits dans les écoles. A cette séance, seront admis : 1) pour la troisième piqûre, les enfants ayant reçu deux piqûres ; 2) ceux qui seront vaccinés pour la première fois.

**Inspection médicale scolaire.** — Dorénavant, les permanences de l'infirmière scolaire se tiendront à l'hôtel de ville, les mardi et jeudi de chaque semaine, de 14 à 18 heures.

**Ecole de perfectionnement des S.O.R.** — Jeudi, à 19 h 30, à l'hôtel de ville, aura lieu le cours de perfectionnement réservé aux gradés de l'infanterie.

**Consultations des nourrissons.** — Jeudi auront lieu les consultations de nourrissons : pour le quartier du Pont de Marcq, de 9 h. à 10 h., à l'école maternelle Cognacq-Jay, rue Philippe-de-Girard ; pour Rouges-Barres de 15 h. 30 à 16 h. 30 à l'école Lamartine, rue Jules-Delcenserie.

**Harmonie « Les Amis du Plouich ».** — Répétition générale, jeudi, à 20 h. 30, au siège, café Moral, 125, rue Pasteur ; continuation de l'étude du programme qui sera interprété à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile.

**Disparition d'une bicyclette.** — M. Edouard De Smet, domicilié à Marquette, 13, rue de la Papeterie, avait déposé sa bicyclette contre la devanture du café « A la Semeuse », situé rue Pasteur, dans le quartier du Plouich. Lorsqu'il ressortit de cet établissement, après s'être désaltéré, vers 18 h., il constata avec stupéfaction la disparition de sa machine. M. De Smet n'eut d'autre ressource que d'aller porter plainte à M. Desreumaux, commissaire de police, et une enquête a été ouverte en vue d'identifier l'auteur de ce vol.

### LA MADELEINE

### *La question des ordures ménagères*

La question des ordures ménagères ne cesse de préoccuper de nombreuses administrations municipales de villes importantes Lille, Armentières et d'autres villes de notre région ne savent que faire pour se débarrasser des tonnes d'ordures qui affluent chaque jour.

En vue de réduire le volume des résidus laissés sur le terrain du dépôt des ordures ménagères, qui s'avère de jour en jour insuffisant comme étendue, en vue également d'inciter les cultivateurs à reprendre les résidus pour lesquels un triage préliminaire serait effectué, l'administration municipale a mis en adjudication le triage des ordures ménagères et la cession des matières et objets récupérables.

Une concession de ce service est prévue pour une durée de trois années.

Le concessionnaire aura la charge du relèvement au dechargement des tombereaux, puis de l'entretien des chemins d'accès existant sur le dépôt et de l'incinération des matières combustibles, étant entendu que les vieux métaux, chiffons, os, caoutchouc, etc., deviendront sa propriété exclusive.

La dépense prévue, s'élevant à 18 mille francs par an, sera prélevée sur le crédit ouvert au budget annuel sous la rubrique : balayage des rues et enlèvement des ordures ménagères.

On sait que la ville de Lille vient de renoncer à l'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères, son exploitation étant trop coûteuse.

Les Madeleinois ne pourront donc plus compter sur la grande cité voisine pour incinérer leurs ordures. Ce fait nouveau reporte aux calendes la suppression de l'immense « mont de fumier » qui reste un foyer d'infection pour tout le quartier environnant.

### A CALAIS

## Un violent incendie à bord d'un vapeur

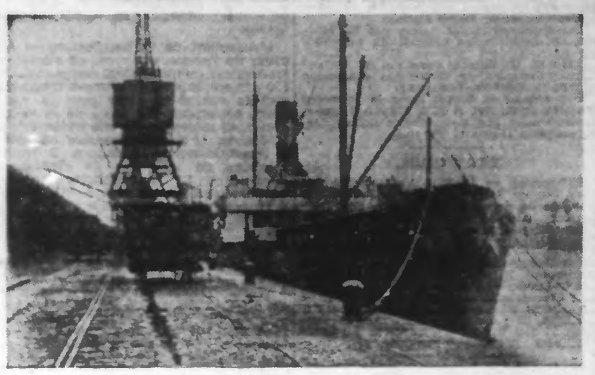

*Le navire « Elsie » dont la cargaison de bois plat avait pris feu.* (Ph. G. Martin).

La nuit dernière, vers 4 h. 30, un incendie très violent a éclaté dans la cale 2 du vapeur scandinave «Elsie», amarré au Quai Fournier (Bassin Carnot), à Calais, où il déchargeait sa cargaison de bois pats.

L'alerte fut donnée à coups de sifflet aux autorités maritimes et quelques instants plus tard, les pompiers alertés par téléphone se rendaient sur place avec tout le matériel.

L'attaque du feu fut assez difficile, car les flammes trouvaient un excellent élément de propagation dans les petites planches de la cale incendiée.

Un petit navire de l'Etat le « Delmotte » se trouvant actuellement au Bassin Carnot, put aider efficacement nos pompiers avec les pompes du bord.

La lutte contre le feu dura jusqu'à midi.

Les dégâts sont importants. Il n'y a pas d'accident de personne.

On ignore les causes de cet incendie.

Sur les lieux étaient accourus dès l'alerte : MM Créquer, commandant du port ; Stockaert, chef de l'outillage du port ; Browaeys, négociant en bois, etc...

En même temps, on prévenait M. Leduc, consul de Finlande, à Calais chargé de représenter les intérêts de la Compagnie en notre ville.

# EN BELGIQUE

## *LE RENOUVELLEMENT DES CARTES FRONTALIÈRES*

L'on procède actuellement à Tourcoing au renouvellement des cartes frontalières pour les ouvriers et employés occupés dans le commerce et l'industrie. Ce renouvellement se fait par usine.

Rappelons à cette occasion que les intéressés doivent fournir les pièces suivantes :

1. Une demande de renouvellement sur papier timbré à 5 fr. français ; 2. deux certificats de travail établis par l'employeur ; 3. un certificat de résidence délivré par le Bourgmestre de la commune de résidence de l'intéressé et 4. la carte frontalière périmée.

## COURTRAI

### LES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Vers 11 h. 30, au carrefour des rues d'Iseghem et de Bruges, une collision s'est produite entre l'auto du marchand de bois Lemahieu Michel, demeurant rue de Bisseghem à *Gulleghem* et le cycliste Joseph Dhondt, demeurant rue Byseghem à Bruxelles. Le cycliste fut projeté sur les pavés. Il se plaint de douleurs internes et son vélo est fortement endommagé.

Vers 9 h., le négociant Melsens Joseph demeurant rue de Bruges à *Ingelmunster* est venu déclarer au bureau de police qu'une cycliste s'était petée sur sa voiture en voulant traverser la chaussée, sur la route de Bruges. Elle aurait été quelque peu contusionnée. La police recherches la victime qui, d'après l'automobiliste a poursuivit sa route après l'accident

**Pendant la messe.** — Vers 6 h. du matin, le garçon boucher Callens Charles, au service de M. Noël Gyselinck, demeurant rue de Marseele, plaçait son vélo à la porte de l'église Saint-Eloi, où il entra pour assister à la messe. A l'issue de la cérémonie, en sortant, il constata la disparition de la bicyclette. Plainte a été déposée à la police

## MOUSCRON

### *Une mort tragique*

Mme Marie Masselis, âgée de 67 ans, demeurant en logement à Mont-à-Leux, avait fêté le réveillon lorsqu'à son retour dans la nuit, elle tomba dans un ruisseau. Malgré ses efforts elle ne parvint pas à se dégager. Ses appels ne furent pas entendus et le lendemain matin, des passants la trouvèrent à demi-morte. En dépit de tous les soins dont on l'entoura la pauvre femme a succombé des suites d'une congestion.


MOUSCRON

DU JEUDI 6 JANVIER AU LUNDI 10 JANVIER

TOUS LES JOURS

Matinée à 3 h. (sauf vendredi)
Soirée à 8 h.

SUR SCÈNE : SUPER-CINÉMA

REX

MOUSCRON

TOURBILLON DE PLAISIRS

LA SUPER-REVUE DE J. VALMY

70 ARTISTES
100 DÉCORS
500 COSTUMES

Places de 2 à 10 francs.
Enfants moitié prix.
Location gratuite.
Téléphone 837.

1218


**Au marché.** — Beurre, 27 à 28 fr. le kil. ; œufs, 0.70 à 0.80 la pièce.

**Etat Civil.** — Naissances : Lebrun Andrée, rue du Sapin-Vert, 67 ; Lagné Monique, rue de l'Agriculture, 175 ; Decorte Rachel, rue des Fleurs, 4.

Publications de mariage : Decock Théophile, tisserand, aet Hostens Marie, soigneuse ; Dewulf Alfred, aide maçon et Cardon Marie, emballeuse ; Verscheiden Albert, ouv boulanger et Taillieu Anna, bonnetière ; Marquette Jules, marchand de volailles et Minne Angeline, vendeuse; Gallampois Alfred, tisserand et Douterluingne Madeleine, éplucheuse ; Vandevyvère Pierre, terrassier et Respaille Elodie, ménagère.

Décès : Vanspranghe Rosalie, 85 ans, rue des Prés, 15 ; Cruye Sidonie, 79 ans, rue Mattéotti, 26 ; Salembier Léonie, 94 ans, chaussée de Lille, 60 ; Dehaene Jean, 87 ans, hôpital ; Dewaele Léa, 54 ans, rue de la Liesse 1, à Luingne (hôpital) ; Hinnekens Jean, 57 ans, rue du Gaz, 4 ; Demeyère Marie, 70 ans, rue du Télégraphe, 34.

## ANSEGHEM

### *UN ENFANT TOMBE D'UN TRAIN EN MARCHE*

M. Alois Dewaele à Anaghem avait pris avec sa famille le train pour Courtrai. Le convoi venait de se mettre en marche quand le petit Dewaele, âgé de 6 ans qui s'était penché par la fenêtre ouverte, tomba sur le ballast. On tira le signal d'alarme et le train stoppa. La petite victime fut relevée grièvement blessée sur tout le corps. On la transporta dans la maison du contremaître de la firme Devos, où un docteur se rendit aussitôt. L'état de l'enfant est grave, mais on espère toutefois la sauver.

## HERSEAUX

**Les amis du jardin et de la basse-cour familiale.** — La commission de la société rappelle aux membres que c'est samedi 8 janvier, qu'aura lieu, à 19 h., dans la salle du siège, 2, rue Louis-Bonte, la ducasse à pierrots. Ceux des membres qui ne sont pas inscrits peuvent le faire au siège, jusqu'au vendredi 7. Les parents et amis sont cordialement invités.

# *LA VIE CORPORATIVE*

## La sentence arbitrale dans le Textile

Dans un précédent numéro, nous avons indiqué brièvement le contenu de la sentence rendue par M. l'Intendant général Bernard, concernant le différend dans le textile du Nord. M. l'Intendant général Bernard a fait parvenir aux parties en cause sa décision de surarbitrage et l'a motivé par les considérants suivants :

« Vu les conventions intervenues entre les parties ;

» Considérant que les demandes en instance, tendant au relèvement des salaires en raison de la hausse du coût de la vie ;

» Considérant qu'il est constant que, depuis la dernière augmentation de salaires, les indices afférents au coût de la vie ont été affectés d'un relèvement de 11 %, que cette hausse est notable ;

» Considérant que le principe même de la révision des salaires exclut tout réajustement automatique conduisant au système de l'échelle mobile qui, prétendant adapter exactement les salaires au mouvement général des prix aurait l'effet, désastreux pour l'économie générale, de paralyser la production et de provoquer de nouvelles hausses ;

» Considérant toutefois que la convention collective ayant reconnu aux parties la faculté de modifier les salaires, en cas de variation du coût de la vie, il appartient aux arbitres et surarbitres de statuer, compte tenu des circonstances, faute d'accord intervenu entre les parties ;

» Considérant qu'il y a lieu de tenir compte, d'une part, des possibilités et de la situation actuelle de l'industrie intéressée, d'autre part de la tendance à la stabilisation générale décelée par les derniers mouvements des prix de gros ;

» Considérant d'autre part qu'il y a lieu de grouper les demandes par secteurs économiques constitués par le groupement des entreprises comportant des modes de rémunération similaires,

» Décide :

» Article 1er. — Il sera attribué à titre d'indemnité de cherté de vie une majoration de 5.5 % des salaires qu'ils sont actuellement perçus après les dernières augmentations. Cette indemnité sera établie comme suit dans chacun des secteurs ci-après désignés :

» 1° Roubaix, Tourcoing, Vallée de la Lys : il sera alloué une prime horaire de 0 fr. 275 pour les hommes, 0.225 pour les femmes, 0.175 pour les ouvriers de moins de 18 ans ;

» 2° Lille : la majoration de 40 % calculée sur les salaires de base figurant aux contracts collectifs, sera portée à 47.70 % ;

» 3° Armentières : la prime horaire actuelle sera majorée d'une somme correspondant à 5.5 % des salaires moyens actuels ;

» En outre, une somme égale à 1 % des salaires pratiqués au moment du présent arbitrage sera affectée au développement des avantages familiaux ; toutefois la caisse familiale du textile de Lille ayant déjà décidé de procéder à une augmentation de ses tarifs, les dispositions du présent article ne s'appliqueront pas aux adhérents du Comité central textile de la région lilloise.

» Article 2. — Les présents relèvements auront effet à dater du 15 décembre 1937 ».

SYNDICAT DES MOYENS DE TRANSPORTS. — Réunion de la Commission Administrative (élargie aux délégués de toutes les maisons de Tourcoing-Roubaix), salle des Orphéonistes, place de la Gare, à Roubaix, jeudi 6 à 18 heures.

# DERNIÈRE HEURE

### LE CONFLIT ESPAGNOL

## A TÉRUEL, LES RÉPUBLICAINS ONT REPRIS L'INITIATIVE DES OPÉRATIONS

### L'offensive rebelle contre la Muela a échoué

Barcelone, 4. — L'envoyé spécial de l'Agence « Havas » à Téruel dit qu'après un moment de flottement, l'offensive des insurgés a été arrêtée sur la Muela. On estime à environ 180.000 hommes le nombre total des combattants et l'on assure que les insurgés ont été obligés de déplacer tous les effectifs qu'ils avaient préparés en vue de leur grande offensive.

Dans la plaine de Concud, se livre la plus grande bataille de la guerre espagnole, et le commandement souligne que les républicains commencent à reprendre l'initiative des opérations.

## PIE XI SOUFFRE D'UNE NOUVELLE CRISE CARDIAQUE

Rome, 4. — L'Evening Standard annonce que Pie XI aurait été pris aujourd'hui d'une nouvelle attaque cardiaque dont il put heureusement se remettre grâce à un puissant tonique que lui administra sur le champ, un des trois infirmiers attachés à sa personne.

A midi, le Pape put recevoir le vice-président de l'Etat Libre d'Irlande et sa femme.

## UN TUÉ, DEUX BLESSÉS DANS UNE MINE A ST-ETIENNE

Saint-Etienne, 4. — Au puits de Lachaux, où des travaux se poursuivent pour exploiter à ciel ouvert une veine de charbon, un tube d'air comprimé, servant au lancement d'un moteur d'une grue, a fait explosion.

Le mécanicien Verdura a été tué, son camarade Edmond Beaud, et l'ingénieur Perrin ont été grièvement blessés.

## A MAYENNE, UN HOMME TUE SA FEMME ET BLESSE SA FILLETTE A COUPS DE FUSIL

Le Mans, 4. — En rentrant ivre chez lui à Larougère, commune de Bouère (Mayenne), le nommé Marcel Goret, 38 ans, chercha querelle à sa femme et comme il décrochait un fusil, celle-ci se sauva avec ses quatre enfants.

Au moment où elle arrivait en chemise chez des voisins, Goret la rejoignant, la tua d'une charge de plomb au ventre ; il blessa ensuite gravement au bras, sa fillette Marguerite, âgée de 10 ans, puis il rentra chez lui.

Les gendarmes venus l'arrêter, ne purent se faire ouvrir qu'en menaçant d'enfoncer la porte.

## UNE DÉLÉGATION DES BLESSÉS CIVILS DU POUMON REÇUE PAR M. FÉVRIER

Paris, 4. — M. André Février, ministre du Travail, a reçu MM. Arnold, Poidevin, Mlle Delichapte, M. Vallée, représentants la section civile des blessés du poumon La délégation est venue entretenir le ministre des inconvénients qui résultent de la retenue excessive sur les pensions d'invalidité en cas d'hospitalisation, par les caisses d'assurances sociales.

Le ministre a promis à la délégation un examen rapide et bienveillant des revendications qui lui ont été soumises.

## A CACHAN, UN CAMBRIOLEUR PRIS EN FLAGRANT DÉLIT EST TUÉ D'UN COUP DE FUSIL

Paris, 4. — Ce matin, vers 3 h. 30, surprenant un individu qui avait pénétre dans sa boutique pour tenter de s'emparer du tiroir-caisse, M. Marcel Lambert, âgé de 38 ans, établi charcutier, 25, rue d'Orléans, à Cachan, l'a tué d'un coup de fusil.

Cet individu était porteur d'un passeport allemand, au nom de Fritz Ocbermann, ne en 1909, à Muehsen-Flabbach (Allemagne). Il n'était pas en possession de la carte d'identité délivrée aux étrangers en France. Son domicile est inconnu.

D'après les constatations faites sur place, Ocbermann a été mortellement blessé alors que, dans le but de cambrioler, il s'était introduit par escalade à l'intérieur de la boutique. Le commissaire de police de Gentilly poursuit son enquête.

## UN VIF INCIDENT ENTRE DEUX ARTISTES AU THÉATRE DE BORDEAUX

Bordeaux, 4. — A la suite d'un incident qui s'est produit dans les coulisses du Grand Théâtre à la fin de la représentation de « Rose de France », entre deux des principaux interprètes de cette pièce, M. Maurice Vidal et Mlle Suzanne Laplace, de l'Opéra-Comique. Cette dernière a fait placarder sur les murs de Bordeaux, une grande affiche portant ce titre : « Adieu au public Bordelais ».

Dans cette affiche qui retient l'attention de tous les passants, la divette relate l'incident du Grand Théâtre où elle chantait un morceau et devait faire un ou deux pas en avant sur la scène ; M. Vidal mit un pied sur sa robe pour l'empêcher d'avancer et lui faire manquer son effet vocal.

Le rideau baissé, Mlle Laplace refusa de tendre la main à son partenaire pour saluer le public. Un incident éclata plus tard dans la coulisse où M. Vidal injuria grossièrement Mlle Laplace qui, outrée, le gifla. Le ténor saisit alors la chanteuse par les poings et la serra fortement lui occasionnant des ecchymoses.

Dégagée par des témoins, Mlle Laplace se fit aussitôt porter en voiture à la permanence où elle déposa une plainte. Le ténor a été entendu et nie les faits qui lui sont reprochés. L'enquête se poursuit.

S'agit-il d'une rivalité d'artistes ? On attend impatiemment la suite que le Parquet va donner à cette affaire peu banale.

## A BRUXELLES, UN HOMME TRANCHE LA GORGE DE SA FEMME

Bruxelles, 4. — Depuis plusieurs mois, l'ouvrier Frans Albrecht, âgé de 38 ans, vivait séparé de sa femme et de son fils, âgé de 14 ans. Il était d'ailleurs déchu de la puissance paternelle. Ce matin, il est allé, rue aux Laines, près du Palais de Justice, enfoncer la porte de leur appartement. Il s'est rué sur sa femme un rasoir à la main, et, sous les yeux du garçonnet épouvanté, il lui a tranché la gorge. Après avoir observé un instant le corps de sa malheureuse victime, secoue par les spasmes de l'agonie, il a pris la fuite en courant et est allé se constituer prisonnier.

### LES ÉVÉNEMENTS D'EXTRÊME-ORIENT

## LONDRES S'INQUIÈTE DES EXIGENCES JAPONAISES A CHANGHAI

Londres, 4. — C'est avec une certaine inquiétude que l'on a appris à Londres, les nouvelles exigences japonaises relatives à l'administration de la zone internationale de Changhaï.

On est disposé à reconnaître que les Japonais ont, en fait, des raisons de revendiquer pour eux-mêmes certains droits exercés normalement par les autorités chinoises, mais on estime, par contre, qu'il appartient au président du Conseil Municipal de la zone internationale de décider dans quelle mesure, il est possible de donner satisfaction aux revendications japonaises sans compromettre les droits des autorités internationales de la concession.

Les milieux bien informés laissent entendre que si les pourparlers en cours devaient révéler une attitude trop intransigeante de l'armée nippone, il appartiendrait alors aux gouvernements intéressés de faire à Tokio les démarches nécessaires pour modérer les exigences des autorités japonaises locales.

### A PARIS

## Dans les transports et l'alimentation, un accord paraît imminent

Paris, 4. — Le Ministre du Travail qui poursuit la recherche d'une solution des conflits en cours dans les industries de l'alimentation et des transports a eu auourd'hui une série d'entretiens successifs avec les délégués patronaux et ouvriers de ces deux corporations.

A l'issue de ces négociations dont il a été rendu compte en fin de soirée au Président du Conseil, M. André Février a déclaré que l'impression de détente s'était accentuée et qu'une solution devait intervenir à bref délai.

Dans l'alimentation, le pourcentage de licenciement réclamé par les patrons est tombé de 15 % à environ 5 %. Le principe du licenciement en cette saison étant admis par les deux parties, seul subsiste encore une divergence de vues sur le processus à suivre pour opérer ces licenciements. Les ouvriers demandant que l'on procède par ancienneté et les patrons désirant se réserver la faculté de choisir. Si l'accord ne pouvait intervenir sur ce point, l'arbitrage du président du Conseil serait sollicité.

### Des communiqués des organisations ouvrières et des chambres syndicales des Transports

Paris, 4. — Les organisations ouvrières des transports (Syndicat unifié et Fédération des moyens de Transports) ont adressé aux entrepreneurs une lettre ouverte dans laquelle elles affirment que le conflit des transports a été rendu inévitable par l'attitude des conseillers des Chambres syndicales patronales qui, affirment-elles, veulent retarder l'arbitrage et les augmentations de salaires et qu'il ne se prolonge que par l'intransigeance de certains employeurs se refusant systématiquement à laisser à ce différend son caractère économique.

Les organisations ouvrières se déclarent à la disposition des employeurs pour examiner directement et immédiatement les conditions de la reprise du travail.

De leur côté, les Chambres syndicales patronales de la région parisienne affirment, dans un communiqué, que les questions en litige qui, disent-elles, ont servi de prétexte à la grève pourraient être facilement réglées à l'amiable. Les établissements des entreprises de transports, déclarent les Chambres patronales, sont toujours occupées et la liberté du travail n'est pas assurée. Pour éviter le retour à brève échéance de pareils troubles, il est indispensable de maintenir le principe de sanctions destinées à éliminer des entreprises les agitateurs qui y entretiennent le désordre.

## L'AFFAIRE WEIDMANN

### Me Henri Géraud cesse de défendre Colette Tricot

Versailles, 4. — Maître Henri Géraux, qui assumait la défense à la fois de Roger Million et de Renée Tricot (dite Colette) a été amené à abandonner la défense de cette dernière, en raison de la divergence des intérêts de ses deux clients. En conséquence, Colette Tricot a fait appel pour défendre ses intérêts à Maître Joseph Benelx qui a accepté et a pris contact dès aujourd'hui avec sa cliente à la prison de Versailles.

## LES RADIODIFFUSIONS EN LANGUE ARABE

Rome, 4. — Le comte Galeazzo Ciano, ministre des Affaires étrangères, a reçu lord Perth, ambassadeur de Grande-Bretagne, avec qui il a eu une conversation de 40 minutes qui a porté notamment sur les radiodiffusions en langue arabe.

## 3.000 MÉDECINS ALLEMANDS SONT PRIVÉS DE LEURS PRINCIPAUX MOYENS D'EXISTENCE

Berlin, 4. — Trois mille médecins sont touchés par l'interdiction aux médecins israélites, annoncée hier, de donner leurs soins aux malades inscrits aux caisses privées d'assurance-maladie.

« Der Angriff » qui publie ces précisions, souligne que la mesure s'applique à tout médecin « Juif » au sens donné à ce mot par les lois de Nuremberg, ce qui revient à dire qu'aucune exception n'est prévue pour les Juifs anciens combattants, ceux dont les fils sont morts à la guerre ou ceux qui exerçaient déjà leur profession avant 1914.

Sur les trois mille médecins qui seront ainsi privés de leurs principaux moyens d'existence en Allemagne, huit cents résident à Berlin.

## MORT DE SIR GEORGE PERLEY, ANCIEN MINISTRE CANADIEN

Ottawa, 4. — On annonce la mort à l'âge de 80 ans, de Sir George Perley. C'était une grande figure politique du Parti Conservateur ; il joua un rôle éminent pendant la guerre comme Ministre chargé du corps expéditionnaire du Canada, comme haut-commissaire à Londres et comme membre du Cabinet Impérial de la Guerre.

Sir Georges Perley avait signé pour le Canada, le Traité de Versailles. Il fut délégué du Canada à la S.D.N.

## LE CABINET ROUMAIN DEVANT LES PARTIS

Bucarest, 4. — Les partis politiques comment à préciser leur attitude à l'égard du gouvernement de M. Goga. Les nationaux paysans ont annoncé une opposition acharnée. Les libéraux considèrent l'expérience raciste plutôt avec défiance. La « Garde de Fer » a accueilli avec sympathie les premières mesures antisémites du Cabinet, cependant elle reste sur l'expectative.

Seuls des autres partis de moindre importance, le « Front Roumain » de M. Vaida Vwvode, et le Groupe National Démocrate de M. Iorga manifestent pour l'instant de la bienveillance pour le Cabinet national chrétien.

### La fidélité aux alliances

Bucarest, 4. — M. Micescu, ministre des Affaires étrangères